



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/ICEF/1991/1
28 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session de 1991

POUR SUITE A DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE ET ORGANISATION
DES TRAVAUX

De la session du Conseil d'administration, qui se tiendra
au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 avril
au 3 mai 1991

RESUME

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la session ordinaire de 1991 du Conseil d'administration et, en annexe, a) l'ordre du jour provisoire annoté du Comité du programme et b) l'ordre du jour provisoire annoté du Comité de l'administration et des finances.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Les deux premiers jours de la session seront consacrés au débat général, qui commencera avec les déclarations du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. Le troisième jour, dans la matinée, le Directeur général répondra aux questions abordées pendant le débat. Conformément aux souhaits exprimés dans le passé par les membres du Conseil, les principaux documents directifs seront examinés au cours du débat général et des observations générales pourront être formulées alors sur ces documents ainsi que sur les rapports et les plans.

Il est rappelé aux participants que la décision 1987/1 du Conseil d'administration fixe à 10 minutes la durée des interventions des délégations et stipule que toutes les séances doivent commencer à l'heure. On compte que les délégations se limiteront à une seule intervention de fond lors du débat général et feront des observations plus détaillées sur des questions d'importance majeure durant l'examen d'autres points de l'ordre du jour pendant les séances du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances qui seront tous deux constitués en comités pléniers. On prévoit que le Comité du programme se réunira du 24 au 29 avril et le Comité de l'administration et des finances du 30 avril au 2 mai. Conformément à la décision 1989/1 du Conseil d'administration, les délégations devront limiter autant que possible la durée de leurs interventions aux comités, qui ne devra pas dépasser sept minutes de façon à permettre un véritable dialogue.

Un certain nombre d'heures ont été allouées aux séances de rédaction pour étudier, le cas échéant, les projets de recommandation établis sur la base des documents directifs ou proposés par les délégations. Il est rappelé aux délégations que les procédures arrêtées par le Conseil d'administration pour la présentation et l'examen de projets de proposition autres que ceux qui figurent dans la documentation sont les suivantes : a) le Président du Conseil et/ou les présidents des comités annonceront la date limite fixée pour la présentation des projets de proposition de manière à ménager une marge de temps suffisante pour en assurer la traduction et permettre les négociations, compte tenu de la règle des 24 heures; b) la date limite fixée pour la présentation des projets de proposition au titre de chaque point de l'ordre du jour devra être annoncée durant le premier ou le deuxième jour de chaque session ordinaire du Conseil de façon que les délégations puissent s'organiser pour la respecter; c) dans la mesure du possible, la date limite pour la présentation des projets de proposition devra être fixée en fonction des dates prévues pour l'examen du point de l'ordre du jour correspondant et au plus tard deux jours avant la fin de la session; et d) le Président du Conseil et/ou le Président des comités renverront les projets de proposition qui ne font pas l'objet d'un consensus et qui appellent donc un examen approfondi à des groupes de rédaction à composition non limitée.

Les recommandations des deux comités qui exigent l'approbation du Conseil d'administration seront présentées en plénière le dernier jour de la session par les présidents respectifs qui feront une brève déclaration orale. Le Président du Conseil et les présidents des comités présenteront ensuite en plénière, pour approbation, le résultat des négociations sur les projets de résolution et de décision ne figurant pas dans les déclarations des comités.

Avant la clôture de la session, le secrétariat assurera dans la mesure du possible la distribution des projets de rapport des comités. Les membres du Conseil d'administration seront invités à soumettre, le cas échéant, leurs observations par écrit au secrétariat du Conseil d'administration dans un délai de deux semaines, après quoi les présidents des comités autoriseront l'inclusion de ces rapports dans le rapport du Conseil.

DOCUMENTATION

Un certain nombre de changements par rapport à la session ordinaire de 1990 ont été introduits en ce qui concerne la présentation et la périodicité de la documentation.

Conformément aux décisions prises par le Conseil à sa session ordinaire de 1990, ces changements sont les suivants : a) chaque document que le secrétariat présentera au Conseil d'administration comportera, en préface, un résumé analytique mettant en relief, le cas échéant, les conclusions et recommandations contenues dans le rapport; b) chaque fois que possible, les rapports demandés par des membres du Conseil d'administration sur des points précis seront incorporés au rapport annuel du Directeur général; c) les rapports régionaux, où seront présentés et analysés les principaux faits et tendances observés dans la région au cours de l'année écoulée, ne devront pas dépasser six pages; d) lorsqu'il établira les recommandations relatives aux programmes de pays, le secrétariat regroupera les différentes propositions de financement supplémentaire soit par région soit par grand thème; e) le plan à moyen terme (sauf le plan financier et les recommandations s'y rapportant) et l'utilisation des fonds destinés à des activités de portée mondiale (y compris le fonds interrégional pour la préparation, la promotion et l'évaluation des programmes) seront examinés tous les deux ans après 1990; et f) le Centre international pour le développement de l'enfant fera également l'objet d'un examen biennal à partir de 1991. En outre, le Bureau a fixé les limites suivantes en ce qui concerne la longueur des documents contenant des recommandations relatives aux programmes de pays : 12 à 14 pages pour les recommandations de faible ampleur et 16 à 18 pages pour les autres.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général feront des déclarations liminaires.

2. Débat général

Pour le débat général, le Conseil d'administration sera saisi, entre autres, des documents suivants :

- a) Rapport du Directeur général [E/ICEF/1991/2 (Parties I et II)];
- b) Plans et programmes en vue d'atteindre les objectifs et de mettre en oeuvre les stratégies énoncées dans la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants (E/ICEF/1991/12);
- c) Application de la Convention relative aux droits de l'enfant (E/ICEF/1991/L.7);
- d) Progrès réalisés en matière de vaccination universelle des enfants (E/ICEF/1991/L.8) et progrès réalisés en matière de vaccination universelle des enfants : exemples de pays (E/ICEF/1991/L.8/Add.1);
- e) Evaluation des activités de l'UNICEF en matière de relations extérieures (E/ICEF/1991/L.4);
- f) Rapport intérimaire sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des politiques de l'UNICEF concernant l'intégration des femmes au développement (E/ICEF/1991/L.5);
- g) Rapport du Comité mixte Unesco/UNICEF sur l'éducation (E/ICEF/1991/L.13) et note du Directeur général sur le rapport (E/ICEF/1991/L.14);
- h) Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1990-1991 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1992-1993 (E/ICEF/1991/AB/L.1) et rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les prévisions budgétaires (E/ICEF/1991/AB/L.10);
- i) Rapport financier et états financiers intérimaires de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 (E/ICEF/1991/AB/L.7);
- j) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 et rapport du Comité des commissaires aux comptes [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 5B (A/45/5/Add.2)];
- k) Rapport du CCQAB sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de 1989 et sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes relatifs à l'UNICEF (A/45/570 et Corr.1).

Des résumés des principaux documents directifs sont rassemblés dans le document E/ICEF/1991/L.11. L'attention des délégations est également appelée sur le rapport intitulé La situation des enfants dans le monde, 1991 et sur le rapport annuel de l'UNICEF pour 1991, où l'on trouvera des informations d'ordre général qui peuvent être utiles.

3. Déclarations des présidents du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances

Les recommandations du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances qui doivent être soumises au Conseil d'administration pour approbation seront présentées en séance plénière par les présidents respectifs de ces comités qui feront une brève déclaration.

4. Adoption de résolutions et de décisions

Les présidents du Conseil d'administration et de ses comités présenteront en séance plénière les résultats des négociations sur les projets de résolution et de décision dont les déclarations des comités ne rendent pas compte.

5. Préparation de sessions futures et examen de la documentation

Lors de l'examen de cette question, les membres du Conseil auront la possibilité de formuler des observations sur les questions de fond qu'on se propose d'examiner à la session de 1992 et lors des sessions ultérieures et sur la conduite des travaux à la session de 1992.

6. Questions diverses

7. Observations finales

Le Directeur général et le Président du Conseil d'administration feront des observations finales.

SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES, 22 AVRIL-3 MAI 1991

Suggestions concernant le calendrier et la conduite des travaux

LUNDI 22 AVRIL

10 heures - 13 heures Point 1 : Adoption de l'ordre du jour
Point 2 : Débat général
15 heures - 18 heures Point 2 : Débat général (suite)

MARDI 23 AVRIL

10 heures - 13 heures Point 2 : Débat général (suite)
15 heures - 18 heures Point 2 : Débat général (suite)

MERCREDI 24 AVRIL

10 heures - 13 heures Point 2 : Débat général (suite)
(Réponse du Directeur général)

* * *

Comité du programme
15 heures - 18 heures Comité du programme (suite)
18 h 15 - 21 heures Comité du programme (suite)

JEUDI 25 AVRIL

10 heures - 13 heures Comité du programme (suite)
15 heures - 18 heures Comité du programme (suite)
Première séance de rédaction a/

VENDREDI 26 AVRIL

10 heures - 13 heures Comité du programme (suite)
15 heures - 18 heures Comité du programme (suite)
18 h 15 - 21 heures Comité du programme (suite)

LUNDI 29 AVRIL

10 heures - 13 heures

Comité du programme (suite)

15 heures - 18 heures

Comité du programme (fin)

Deuxième séance de rédaction a/

MARDI 30 AVRIL

10 heures - 13 heures

Comité de l'administration et des finances

15 heures - 18 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

Troisième séance de rédaction a/

MERCREDI 1er MAI

10 heures - 13 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

15 heures - 18 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

Quatrième séance de rédaction a/

JEUDI 2 MAI

10 heures - 13 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

15 heures - 18 heures

Comité de l'administration et des finances (fin)

VENDREDI 3 MAI

- 10 heures - 13 heures Point 3 : Déclarations du Président du Comité du programme et du Président du Comité de l'administration et des finances
- Point 4 : Adoption de résolutions et décisions
- 15 heures - 18 heures Point 5 : Préparation des sessions futures et examen de la documentation
- Point 6 : Questions diverses
- Point 7 : Observations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration
-

a/ Conformément à la décision 1990/1 du Conseil d'administration, les séances de rédaction auront lieu la nuit ou se tiendront parallèlement aux séances ordinaires du Comité du programme et/ou du Comité de l'administration et des finances, selon les besoins.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE DU COMITE DU PROGRAMME
(24-29 AVRIL 1991)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rôle de l'UNICEF dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Comme il avait été demandé par le Conseil d'administration en 1990, un rapport sur le rôle de l'UNICEF dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant est présenté au Conseil en 1991 (E/ICEF/1991/L.7).

3. Sommet mondial pour les enfants

[pour examen]

Le rapport sur les plans et programmes de l'UNICEF en vue d'atteindre les objectifs et de mettre en oeuvre les stratégies énoncées dans la Déclaration et le Plan d'action du Sommet (E/ICEF/1991/12) sera soumis au Conseil d'administration pour examen (pour les prévisions budgétaires révisées, voir l'annexe II, point 4, du présent document).

4. Progrès réalisés en matière de vaccination universelle des enfants

[pour examen]

Un rapport sur les résultats obtenus à l'échelon mondial en matière de vaccination universelle des enfants à la fin de 1990 est publié sous la cote E/ICEF/1991/L.8 et Add.1.

5. Coopération de l'UNICEF concernant les travaux de recherche sur les vaccins et travaux apparentés

[pour examen]

Conformément à la décision 1990/11 du Conseil d'administration, le secrétariat a établi un rapport sur la coopération de l'UNICEF avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres entités concernant les travaux de recherche sur les vaccins et travaux apparentés (E/ICEF/1991/L.10).

6. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et examens de programmes

[pour examen et approbation par le Conseil]

Comme il avait été demandé lors de la session du Conseil d'administration en 1986, les recommandations concernant un ou deux programmes de pays dans chaque région feront l'objet d'une présentation détaillée :

- a) Afrique :
 - i) Afrique de l'Ouest et Afrique centrale;
 - ii) Afrique de l'Est et Afrique australe;
- b) Les Amériques et les Caraïbes;
- c) Asie :
 - i) Asie de l'Est, Pakistan et Chine;
 - ii) Asie centrale du Sud;
- d) Moyen-Orient et Afrique du Nord;
- e) Projets interrégionaux et autres.

Selon la pratique instituée à la session du Conseil d'administration de 1988, afin d'avoir plus de temps pour examiner les programmes et la politique relative aux programmes, les rapports des directeurs régionaux seront désormais distribués au lieu d'être présentés oralement. Cependant, après les exposés concernant les pays, les directeurs régionaux feront de brèves déclarations en vue de situer les nouvelles recommandations touchant les programmes de pays dans leur cadre régional. De plus, les membres du Conseil qui le souhaitent pourront, en dehors des réunions officielles, s'entretenir à titre officieux avec des directeurs régionaux et d'autres membres du personnel local. Par ailleurs, des réunions officieuses sur des questions auxquelles le Conseil attache un intérêt particulier auront lieu le matin entre 9 h 15 et 10 heures, pendant la session.

Les recommandations concernant les programmes des différents pays sont publiées dans les documents E/ICEF/1991/P/L.3-E/ICEF/1991/P/L.39. Le document récapitulatif ("round-up") des recommandations concernant les programmes financés en 1991 à l'aide de la masse commune des ressources et de fonds supplémentaires porte la cote E/ICEF/1991/P/L.2. Le rapport sur l'utilisation des fonds provenant de la masse commune des ressources est publié sous la cote E/ICEF/1991/P/L.40.

7. Initiative de Bamako

[pour examen]

A sa session de 1990, le Conseil d'administration a prié le Directeur général de lui faire rapport sur l'application de la décision 1990/15 relative à l'Initiative de Bamako. Ce rapport porte la cote E/ICEF/1991/L.6.

8. Opérations d'urgence

[pour examen]

Rapport sur les opérations d'urgence (E/ICEF/1991/11); rapport du Directeur général [E/ICEF/1991/2 (parties I et II)]; rapports régionaux (E/ICEF/1991/5-E/ICEF/1991/10); et document récapitulatif ("round-up") (E/ICEF/1991/P/L.2).

9. L'intégration des femmes au développement

[pour examen]

Comme il avait été demandé à la session de 1990 du Conseil d'administration, un rapport intérimaire sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la politique de l'UNICEF concernant l'intégration des femmes au développement est présenté au Conseil pour examen à sa session de 1991 (E/ICEF/1991/L.5).

10. Evaluation des activités de l'UNICEF en matière de relations extérieures

[pour examen]

Dans sa décision 1990/14, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général d'examiner le rôle, les fonctions et les ressources du bureau de Genève et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa session de 1991. Le Conseil a également prié le Directeur général de l'éclairer sur le rôle et les fonctions des services s'occupant des relations extérieures dont il est indiqué, dans le rapport d'évaluation, que leurs activités devraient être mieux définies. Ces précisions sont fournies dans le document E/ICEF/1991/L.4.

11. Rapport intérimaire sur le Centre international pour le développement de l'enfant au Spedale degli Innocenti (Hôpital des enfants) à Florence (Italie)

[pour examen]

A sa session de 1990, le Conseil d'administration avait demandé qu'un rapport intérimaire sur le Centre international pour le développement de l'enfant au Spedale degli Innocenti, à Florence (Italie), lui soit soumis à sa session de 1991 et par la suite tous les deux ans (E/ICEF/1991/L.9).

12. Rapport du Comité mixte Unesco/UNICEF sur l'éducation

[pour examen]

Le rapport de la seconde session du Comité mixte Unesco/UNICEF sur l'éducation, tenue à Paris les 26, 27 et 28 octobre 1990, est publié sous la cote E/ICEF/1991/L.13. Les observations du Directeur général figurent dans le document E/ICEF/1991/L.14.

13. Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

[pour examen]

Le rapport de la réunion biennale du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, tenue à Genève les 28, 29 et 30 janvier 1991, est publié sous la cote E/ICEF/1991/L.15 et la note y relative du Directeur général sous la cote E/ICEF/1991/L.16.

14. Questions diverses

Calendrier provisoire des séances du Comité du programme,
24-29 avril 1991 a/

VENDREDI 24 AVRIL

<u>Midi-13 heures</u>	<u>Point 1</u> :	Adoption de l'ordre du jour (observations liminaires du Directeur général adjoint, Programmes)
	<u>Point 2</u> :	Convention relative aux droits de l'enfant
<u>15 heures-16 heures</u>	<u>Point 2</u> :	Convention relative aux droits de l'enfant (suite)
<u>16 heures-18 heures</u>	<u>Point 3</u> :	Sommet mondial pour les enfants
<u>18 h 15-21 heures</u>	<u>Point 4</u> :	Progrès réalisés en matière de vaccination universelle des enfants
	<u>et</u>	
	<u>Point 5</u> :	Coopération de l'UNICEF aux travaux de recherche sur les vaccins et travaux apparentés

JEUDI 25 AVRIL

<u>10 heures-13 heures</u>	<u>Point 6 (a)</u> :	Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et examens de programmes, Afrique
	<u>et</u>	
	<u>Point 7</u> :	Initiative de Bamako
<u>15 heures-17 heures</u>	<u>Point 6 (b)</u> :	Les Amériques et les Caraïbes
<u>17 heures-18 heures</u>	<u>Point 6 (c)</u> :	Asie
		Première séance de rédaction

VENDREDI 26 AVRIL

<u>10 heures-midi</u>	<u>Point 6 (c)</u> :	Asie (suite)
<u>Midi-13 heures</u>	<u>Point 6 (d)</u> :	Moyen-Orient et Afrique du Nord
<u>15 heures-17 heures</u>	<u>Point 6 (d)</u> :	Moyen-Orient et Afrique du Nord (suite)

<u>17 heures-18 heures</u>	<u>Point 6 (e)</u> et <u>Point 8 :</u>	Projets interrégionaux et autres Opérations d'urgence
<u>18 h 15-19 h 30</u>	<u>Point 6 (e)</u> et <u>Point 8 :</u>	Projet interrégionaux et autres (<u>suite</u>) Opérations d'urgence (<u>suite</u>)
<u>19 h 30-21 heures</u>	<u>Point 9 :</u>	Intégration des femmes au développement

LUNDI 29 AVRIL

<u>10 heures-midi</u>	<u>Point 10 :</u>	Evaluation des activités de l'UNICEF en matière de relations extérieures
<u>Midi-13 heures</u>	<u>Point 11 :</u>	Centre international pour le développement de l'enfant
<u>15 heures-16 h 30</u>	<u>Point 12 :</u>	Rapport du Comité mixte Unesco/UNICEF de l'éducation
<u>16 h 30-17 h 30</u>	<u>Point 13 :</u>	Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS sur les politiques sanitaires
<u>17 h 30-18 heures</u>	<u>Point 14 :</u>	Questions diverses

Deuxième séance de rédaction

a/ Conformément à la décision 1989/1 du Conseil d'administration, les délégations devront limiter le plus possible la durée de leurs interventions, qui ne devront pas dépasser sept minutes, et ce, de façon à permettre un véritable dialogue.

Point 11 : Questions diverses

Réponse de l'Administration aux questions
posées à propos des points 6 à 10

a/ Pour gagner du temps et accélérer le débat, le Président du Comité de l'administration et des finances prie toutes les délégations de limiter le plus possible la durée de leurs interventions au Comité, qui ne devront pas dépasser sept minutes.

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DU COMITE DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES, 30 AVRIL-2 MAI 1991

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plan financier pour 1991-1994

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Dans sa décision 1990/1, le Conseil d'administration a décidé d'examiner le plan à moyen terme tous les deux ans, à l'exception du plan financier et de la recommandation y relative. En conséquence, le plan à moyen terme pour la période 1991-1994 (E/ICEF/1991/3) ne contient que le plan à moyen terme pour 1991-1994 et la recommandation qui s'y rapporte.

3. Rapports financiers

[pour examen et décision de noter]

Ces rapports sont les suivants :

a) Rapport financier et états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 (E/ICEF/1991/AB/L.7);

b) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 et rapport du Comité des commissaires aux comptes [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 5B (A/45/5/Add.2)];

c) Rapport du CCQAB sur le rapport financier et les états financiers révisés de 1989 et les rapports du Comité des commissaires aux comptes relatifs à l'UNICEF (A/45/570 et Corr.1);

d) Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au CCQAB sur les mesures prises expressément en vue d'appliquer les recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/1991/AB/L.3).

4. Prévisions budgétaires révisées concernant le Sommet mondial pour les enfants et les activités de mobilisation en faveur du Sommet

[pour examen]

Les prévisions budgétaires révisées concernant le Sommet mondial pour les enfants et les activités de mobilisation y relatives sont publiées sous la cote E/ICEF/1991/AB/L.8.

5. Locaux du siège

[pour examen et approbation par le Conseil]

A sa session de 1990, le Conseil d'administration a prié le Directeur général, dans sa décision 1990/25, de lui présenter par l'intermédiaire du CCQAB une étude et une analyse des besoins du siège de l'UNICEF à New York en matière de bureaux (E/ICEF/1991/AB/L.9). Le rapport du CCQAB sur cette question est publié sous la cote E/ICEF/1991/AB/L.11.

6. Prévisions budgétaires

[pour examen et approbation par le Conseil]

Les prévisions budgétaires révisées de l'exercice biennal 1990-1991 et les prévisions budgétaires de l'exercice biennal 1992-1993 sont publiées sous la cote E/ICEF/1991/AB/L.1.

Le rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires est publié sous la cote E/ICEF/1991/AB/L.10.

7. Dotation en effectifs de l'UNICEF

[pour examen]

Le rapport annuel sur la composition de l'ensemble du personnel permanent de la catégorie des administrateurs recruté sur le plan international et du personnel affecté aux projets recruté sur le plan international, indiquant le titre, la classe, le lieu d'affectation et la nationalité des fonctionnaires au 1er janvier 1991 est publié sous la cote E/ICEF/1991/AB/L.2.

8. Texte révisé de l'accord de base type de coopération

[pour examen et approbation par le Conseil]

Comme demandé à la session de 1990 du Conseil d'administration (décision 1990/34), une recommandation relative à un texte révisé de l'accord de base type de coopération entre l'UNICEF et les gouvernements (E/ICEF/1991/L.1 et Add.1) est soumise à l'approbation du Conseil.

9. Plan de travail et projet de budget de l'opération Cartes de vœux pour 1991

[pour examen et approbation par le Conseil]

Le plan de travail et le projet de budget de l'opération Cartes de vœux pour 1991 sont publiés sous la cote E/ICEF/1991/AB/L.6, conjointement avec un projet de recommandation soumis au Comité pour examen.

10. Rapports financiers de l'opération Cartes de vœux

[pour examen et décision de noter]

Les principaux documents présentés au titre de ce point sont le rapport financier de l'opération Cartes de voeux pour la campagne 1989-1990 (E/ICEF/1991/AB/L.5) et le rapport provisoire de l'opération Cartes de voeux pour la campagne 1990 (E/ICEF/1991/AB/L.4).

11. Questions diverses
